

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

27 février 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 21

Votants : 22

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 février 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme Céline MERCIER.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Etaient absents excusés :

Mme Sophie CHASLES

Etaient absents non excusés :

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Mathieu LESAGE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 14 / 2023

**DELIBERATION SUR LE PROJET DE VOYAGE DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE ROGER LECOTTE**



M. Franck MAZET, Adjoint aux Affaires Scolaires, expose à l'assemblée qu'il propose à la commune au voyage de l'école élémentaire Roger LECOTTE, exprimée par l'APERL. Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer la somme de 500 € pour la participation à ce voyage qui se déroulera du 3 au 7 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Autorise** la participation financière de la commune à hauteur de 500 € dans le cadre du projet de voyage de l'école élémentaire Roger LECOTTE
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette participation

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE

